MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 388-2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2021 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387-2020 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE SEPTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (07-09-2021).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE DIXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière